

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet Parking des ruelles - Epernon

Date : Wed, 16 Feb 2022 22:16:11 +0100 (CET)

De : > martine.torchy (par Internet)

Répondre à : martine.torchy

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis une habitante d'Epernon depuis bientôt 30 ans et je suis totalement opposée au projet d'installation du parking des Ruelles à Epernon. Ce projet va à l'encontre des réflexions actuelles sur l'écologie, le respect de l'environnement, l'effet de l'hyperbitumisation des sols et ses répercussions sur le climat.

Pourquoi sacrifier ces anciens jardins et vergers qui sont les vestiges du passé ancien d'Epernon puisque des jardins maraîchers existaient déjà en ce lieu au Moyen-Age ? Quel intérêt d'un nième parking à cet endroit ? Pour redonner de l'attractivité au Centre Ville quand la Place Aristide Briand sera rendue piétonne ? Comment se fera l'accès à cette place depuis le parking pour les personnes à mobilité réduite ou les familles avec de jeunes enfants ? Par la volée d'escaliers ? Pourquoi donner tant de place à la voiture alors qu'on devrait au contraire apprendre à en limiter l'usage ?

Ne serait-il pas plus judicieux s'il y a un réel besoin de places supplémentaires de parking d'empiéter sur l'actuelle place du marché en implantant 1 ou 2 rangées de stationnement supplémentaires à côté des 2 existantes ? Cela ne devrait pas avoir d'impact sur la superficie restant disponible pour le marché car actuellement celui-ci n'occupe pas toute la place du forum. Pourquoi ne pas réhabiliter une partie des anciens jardins familiaux des ruelles qui existaient encore il n'y a pas si longtemps ? Consommer local et manger mieux, ce n'est pas une réflexion actuelle ?

Cette zone d'Epernon est typique avec ces ruelles calmes, ses vieux murs, ses jardins en friche mais peuplés d'oiseaux, de batraciens et petits mammifères. Il serait vraiment dommage de priver les Sparnoniens de cette nature si proche de leur centre ville.

D'autre part, je suis surprise de la durée de l'enquête publique; les dates mentionnées dans l'avis sont les suivantes:

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU LUNDI 7 FÉVRIER (9H00) AU MARDI 22 FÉVRIER 2022 (17H00)

ce qui représente une durée de 16 jours.

Or, dans le document 21.09.29_Epernon_Parking des Ruelles_DAE-volet 2d
il est mentionné que : "Le dossier est soumis à l'Enquête publique

► Durée et lieu de l'Enquête publique

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à trente jours. Le
commissaire enquêteur peut, par décision motivée, la prolonger pour une
durée maximale de trente jours.

La durée minimale devrait donc être de 30 jours et portée au maximum à
60 jours si besoin.

*Pourquoi ne respectez-vous pas la durée légale d'une enquête publique
???

Cordialement,

Martine TORCHY